



## Règlement Para-Tir

Règlement spécifique pour les athlètes  
**Classification Française**  
Par le classement médical

### Épreuves :

- F6 : Pistolet 10 m
- F7 : Carabine 10 m Couché Potence à ressort (ou modulable)
- F13 : Carabine 50 m 60 BC couché Potence à ressort (ou modulable)

### Procédure :

- 15 mn d'essai.
- F7 et F13 : 60 coups de match en 50 mn sur cible électronique et 1 h sur cible papier.
- F6 : 60 coups de match en 1h 15 mn sur cible électronique et 1h 30 mn sur cible papier.

### RAPPEL : Tireurs Classification Française (CLF)

*Qu'est-ce que la qualité de Classification Française pour un tireur ?*

Elle entend le fait qu'il ne peut être reconnu dans une évaluation de niveau de handicap permettant une classification en para-tir.

Cela implique que les athlètes auront entrepris la démarche de demandes de classification médicale ; sous-entendu qu'ils ont une déficience. Il devra alors leur être attribué une carte de classification « Classification Française ».

### Les disciplines F7 et F13 règlement

F7 et F13 sont des disciplines mixtes (H/F) carabine respectivement en 10 m ou 50 m.

Elles se tirent « Couché ». Comme la classification médicale concernée ne donne pas de niveau de déficience, on pourra alors reprendre le règlement WSPS pour l'ensemble des chapitres.

Bien entendu ils auront à utiliser la potence tel que décrit dans le règlement WSPS au chapitre 3.9 **Support SH2. Les athlètes doivent tirer uniquement avec le support SH2.**

Les supports devront être conformes aux règlements FFTir ou WSPS. Aucun support ne devra être posé sur la table de tir (utiliser les tablettes de tir selon la norme WSPS).

### La discipline F6 règlement

F6 est une discipline mixte (H/F) pistolet en 10 m. Elle est à titre expérimental. Selon le nombre de participant elle sera reconduite les saisons futures.

Elle se tire debout au sens du règlement WSPS et à **bras franc**, aucun support (potence) n'est autorisé. Comme la classification médicale concernée ne donne pas de niveau de déficience, on pourra alors reprendre le règlement WSPS pour l'ensemble des chapitres.

L'usage du support de chargement est admis, en particulier si l'athlète a une déficience à un bras. Il devra faire l'objet d'une validation au contrôle des équipements.

### La Gestion Sportive

Les règles de participation aux différents niveaux locaux pour l'accession aux Championnats de France seront celles figurant au règlement de Gestion Sportive nationale (§B.11. RÈGLES SPÉCIFIQUES PARA-TIR).



## Règlement Para-Tir

### Règlement spécifique pour les épreuves FRANÇAISES

#### Épreuves :

F10 : Pistolet 25 m standard

F12: Carabine 50 m 3x20 SH2

#### F10 - Pistolet 25 m Standard SH1

Le Règlement sera identique au Règlement ISSF Chapitre 8 « Règles Pistolet ISSF » :

Les règles ISSF du pistolet standard seront appliquées et les règles WSPS spécifiques pour les équipements incluant les règles des chaises de tir.

Chaussures de l'athlète (§8.5), l'article 3.2.3 du règlement WSPS sera appliqué pour les athlètes concernés

La position « prêt » (ISSF §8.7.2.) est à adapter en fonction de la configuration du stand. Dans le cas d'un stand où la table de tir ne permet pas à un athlète de mettre le bras à 45°, suite à la position assise de l'athlète, le bras sera au maximum de la possibilité sans toucher la table de tir.

#### F12 - Carabine 50 m 3x20 SH2

Le 3x20 SH2 sera tiré dans l'ordre suivant des positions :

- Genou : L'athlète ne pourra appuyer qu'un seul coude sur la table ou sur le support de coude comme décrit dans l'article 3.8.1.7 du règlement WSPS. Aucune partie du corps ne touchera la table.
- Couché : identique à la discipline R5.
- Debout : identique à la discipline R4.

Lorsque les athlètes ont terminé les positions « GENOU » et « COUCHÉ », le passage des cibles de Match en Essais, puis à nouveau en Match est de leur responsabilité. Les athlètes peuvent tirer un nombre illimité de coups d'essai avant les coups de match des positions « COUCHÉ » et « DEBOUT », sans temps supplémentaire pour ces coups d'essai. Pour un match sur cibles électroniques, si par inadvertance un athlète ou son assistant ne passe pas de Match en Essais au changement de position, tout coup excédentaire dans la Position précédente doit être annulé et la cible doit être passée en Essais.

L'assistant, un entraîneur ou membre de l'équipe est autorisé à assister l'athlète pendant la durée de changement de position ; cependant les athlètes doivent diriger et participer activement au processus de changement de position

Temps de tir :

- 15mn d'essai
- 1h45 sur cible électronique
- 2h15 sur cible papier

#### Remarque :

Les positions devront être conformes soit au règlement ISSF et/ou règlement WSPS et seront contrôlées par les arbitres au pas de tir.